



## « La Havane n'a aucune leçon à recevoir »

Entretien avec Salim lamrani

Par [Nicolas Ethève](#)

Mondialisation.ca, 19 août 2008

La Marseillaise 19 août 2008

Région : [Amérique latine & Caraïbe](#)  
Thème: [Droits humains et État policier](#)

*Salim Lamrani, le spécialiste des relations entre Cuba et les Etats-Unis, récusé dans son dernier livre la stigmatisation du régime castriste en matière de respect des droits de l'homme.*

Enseignant, écrivain et journaliste, Salim Lamrani est un spécialiste des relations entre Cuba et les Etats-Unis. Après son livre intitulé *Cuba face à l'Empire*, l'auteur français a publié cette année un nouvel ouvrage consacré à l'analyse du rapport d'Amnesty International sur le respect des droits de l'homme dans le monde. Dans *Double Morale. Cuba, l'Union européenne et les droits de l'homme*, Salim Lamrani récusé sur le fond la légitimité des sanctions politiques et diplomatiques imposées à Cuba par l'Union européenne entre 2003 et 2005\*. Entretien...

**Dans votre dernier livre, vous affirmez, au vu du rapport annuel d'Amnesty International que Cuba est loin d'être le plus mauvais des élèves de la classe mondiale en matière de respect des droits de l'homme. Quel rang lui attribuez-vous ?**

Amnesty International est sans nul doute l'organisation de défense des droits de l'homme la plus sérieuse et la plus prestigieuse au monde. Elle est extrêmement critique à l'égard du gouvernement de La Havane, à tel point que ce dernier a rompu les relations avec l'ONG en 1988. Néanmoins, d'après le rapport d'Amnesty sur les droits de l'homme, Cuba est le pays d'Amérique latine qui les viole le moins. Au niveau européen, 23 des 25 nations qui ont voté les sanctions politiques et diplomatiques contre Cuba en 2003 présentent une situation des droits des l'homme bien plus désastreuse que celle de Cuba. En un mot, La Havane n'a aucune leçon à recevoir de personne.

**Quelles sont les différences notables entre la situation cubaine et celles des Nations latino-américaines et européennes ?**

Commençons par l'Union européenne qui est censée être un havre de démocratie et de respect des droits de l'homme. Pour ce qui est de Cuba, Amnesty n'a rapporté aucun cas d'assassinat politique (contrairement au Royaume-Uni), de torture ou de traitement inhumain (Belgique, France, Grèce, Italie, etc.), d'utilisation de preuves obtenues sous la torture (Allemagne), de disparition (Estonie), d'enlèvement de personnes par les autorités (l'Italie), d'impunité suite à un crime commis par des agents de l'Etat (Autriche, Espagne, France, Grèce, etc.), de trafic d'êtres humains (Grèce), d'enfants privés d'accès à l'éducation en raison de leur origine ethnique (Grèce, Hongrie, République tchèque,

Slovaquie, Lettonie, Slovénie), de stérilisation forcée de femmes issues de minorités (République tchèque, Slovaquie), d'incitation à la haine raciale et à la discrimination par les autorités (Hongrie, Lettonie).

Sur le continent américain, la situation est pire. Cuba se distingue aisément des autres nations. Amnesty n'a jamais rapporté à l'encontre de La Havane un cas d'assassinat et d'exécution extrajudiciaire commis par les forces de l'ordre (contrairement aux Bahamas, Brésil, Canada, Colombie, République dominicaine, Guatemala, Haïti, Jamaïque, Mexique, Nicaragua, Pérou, Porto Rico, Trinidad, Tobago, Venezuela, Etats-Unis), d'assassinat politique (Etats-Unis), d'assassinats d'enfants par les forces de l'ordre (Honduras), de viols commis par la police (Bahamas, Colombie), d'impunité pour des policiers ou des membres de l'armée ayant commis un crime (Chili, Colombie, Guatemala, Haïti, Etats-Unis, etc.), d'usage de la torture par les forces de l'ordre (Belize, Brésil, Colombie, Etats-Unis, etc.).

De la même manière, pour Cuba, Amnesty n'a évoqué aucun cas de mise en esclavage des populations indigènes y compris d'enfants (Bolivie), de travail forcé pour les enfants (Bolivie), d'exploitation économique d'enfants (Equateur, Paraguay etc.), d'exploitation sexuelle d'enfants (Equateur, Paraguay etc.), de trafic d'enfants (Bolivie), de torture d'enfants par les forces de l'ordre (Brésil), d'enfants en prison (Bolivie), de conscription militaire d'enfants (Paraguay), de présence d'escadrons de la mort composés de membres de la police (Brésil), de massacre de paysans (Brésil), d'utilisation d'esclaves (Brésil), d'ouvriers morts de fatigue (Brésil), d'assassinats de militants des droits de l'homme par les forces de l'ordre (Brésil, Colombie, Honduras), d'extorsion orchestré par les forces de l'ordre (Brésil), de kidnappings généralisés où les autorités sont impliquées (Colombie, Haïti), d'assassinats de syndicalistes (Colombie), d'assassinats de journalistes (Colombie, Haïti, Mexique), de criminalisation de l'homosexualité (Nicaragua), de torture et d'assassinat d'homosexuels (Equateur, Jamaïque, Mexique), ou de torture contre les indigènes (Equateur). On voit bien que s'il y a une spécificité cubaine sur le continent américain, c'est que ce pays est celui qui respecte le mieux les droits de l'homme.

**Malgré cette réalité bien contrastée, l'Union européenne s'est alignée en 2003 sur la position américaine en imposant à Cuba des sanctions légitimées par son irrespect des droits de l'homme. Pour vous, cette stigmatisation repose exclusivement sur le refus cubain de l'économie de marché ?**

L'Union européenne est une puissance économique indéniable, mais un nabot politique et diplomatique incapable d'adopter une position constructive et indépendante de Washington dans ses relations avec Cuba. L'UE, en raison des nombreuses violations des droits de l'homme dont elle se rend coupable, ne dispose d'aucune autorité morale pour s'ériger en donneur de leçons et stigmatiser Cuba. La rhétorique officielle pour justifier les sanctions – les droits de l'homme – s'écroule dès qu'elle est confrontée à la réalité. Ce qui gêne l'UE, c'est le système politique, économique et social cubain. Il est temps que Bruxelles se range du côté de la raison et elle a effectué un pas en ce sens en éliminant les sanctions politiques et diplomatiques illégitimes et arbitraires, le 20 juin 2008\*. Il est désormais indispensable de supprimer la Position commune de 1996.

**Double Morale. Cuba, l'Union européenne et les droits de l'homme. Préface de Gianni Miná. Paris, Editions Estrella, 2008. 123 pages. 10 euros. Pour commander l'ouvrage : [lamranisalim@yahoo.fr](mailto:lamranisalim@yahoo.fr)**

(\*). Suspendues en 2005, ces sanctions (restriction des visites de haut niveau, réduction de

la participation européenne aux événements culturels cubains et invitation de dissidents par les ambassades européennes) ont été définitivement levées le 20 juin dernier par l'Union européenne.

La source originale de cet article est La Marseillaise  
Copyright © [Nicolas Ethève](#), La Marseillaise, 2008

---

Articles Par : [Nicolas Ethève](#)

**Avis de non-responsabilité** : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)